

**ARRETE N°2 /2023**  
**DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE**

<b>Demande déposée le 24 janvier 2023</b>	
Par :	<b>Madame Sandrine LOOS</b>
Demeurant :	<b>58, rue du Général de Lattre de Tassigny 68140 MUNSTER</b>
Sur un terrain sis :	<b>58 rue du Général de Lattre de Tassigny Section 15 Parcelle 401</b>
Nature des Travaux :	<b>Pose de vélux</b>

**N° DP 068 226 23 R0004**

**Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin**

VU la déclaration préalable présentée le 24 janvier 2023 par Madame LOOS Sandrine,  
VU l'objet de la demande :

- pour la pose de vélux ;
- sur un terrain situé 58 rue du Général de Lattre de Tassigny ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

**Arrête :**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.

Munster, le 31 janvier 2023

Monique MARTIN



*Jaebut*  
Adjointe au Maire